

Convention pluriannuelle
d'objectifs
(2015-2016-2017)

dossier

e presse

9 octobre 2015

Le Grand Café, centre d'art contemporain

Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Saint-Nazaire et le Ministère de la Culture et de la Communication

David Samzun, maire de Saint-Nazaire, Louis Bergès, Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire et Jean-Jacques Lumeau, adjoint aux Affaires culturelles ont signé le vendredi 9 octobre 2015 une convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2016-2017) relative au projet du Grand Café, centre d'art contemporain, entre la Ville de Saint-Nazaire et le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire).

Né en 1997 d'une initiative de la Ville de Saint-Nazaire, le projet du Grand Café est accompagné par le Ministère de la Culture dès l'année suivante. En 2004, il reconnaît pleinement son action en faveur de la création dans le domaine des arts plastiques ainsi que ses missions éducatives.

Aujourd'hui, à travers cette convention pluriannuelle d'objectifs, l'Etat réaffirme son soutien au projet artistique et culturel du Grand Café et à ses missions de centre d'art contemporain. Il conforte la politique culturelle audacieuse de la Ville de Saint-Nazaire et salue son engagement dans le soutien à la recherche et la création artistique.



Contacts presse :

Mickaël Fairand / tel. : 06 10 18 77 23 / fairandm@mairie-saintnazaire.fr

Guillaume de la Chapelle - DRAC des Pays de la Loire / 02 40 14 28 28 ou 06 22 43 09 32 / guillaume.de-la-chapelle@culture.gouv.fr



Qu'est-ce qu'un centre d'art contemporain ?

Les centres d'art sont, dans le champ des arts plastiques, des acteurs essentiels de la création contemporaine et de la diffusion en France. Leurs activités de soutien à la création, de diffusion et de médiation ont contribué à la dynamisation de la scène française de l'art contemporain aux côtés des Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), des écoles d'art, des autres structures de diffusion et des dispositifs de soutien à la création et à la commande publique. Ils permettent la diffusion d'œuvres représentatives de la création contemporaine, contribuent à la production d'œuvres, favorisent l'émergence d'artistes, de pratiques artistiques et de pratiques novatrices pour la présentation des œuvres, conçoivent et développent des actions de formation et de médiation, destinées à faciliter l'accès de publics variés à l'art contemporain. Les centres d'art n'ont pas pour vocation de constituer des collections. En tant que structure ressource animée par des professionnels, ils peuvent être amenés à exercer une fonction d'expertise sur leur territoire auprès des collectivités territoriales.

Les centres d'art sont des équipements orientés vers la recherche, la prospection et l'expérimentation. Leurs activités s'organisent autour de missions dont la réalisation constitue le socle indispensable à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère de la Culture et de la Communication : la conception, l'organisation d'expositions d'œuvres significatives de la création contemporaine et/ou l'élaboration de dispositifs ayant vocation à favoriser l'émergence de projets originaux et d'actions permettant l'accès du plus grand nombre à l'art contemporain.

Les missions principales

La prospection, la recherche, l'expérimentation

L'expérimentation est une modalité de travail caractéristique des centres d'art qu'il s'agisse de leurs activités de soutien à la création et à la diffusion ou de leur manière de travailler avec le public. Les centres d'art sont des lieux dédiés à la recherche et à l'expérimentation permettant aux artistes de développer et diffuser des projets nécessitant des moyens particuliers. Le repérage et le soutien aux artistes, la production d'œuvres et la conception de dispositifs d'exposition est le préalable de leur activité. Dans le domaine de la médiation, ils ont vocation à expérimenter des modalités de mise en relation entre une production artistique, un artiste et les publics.

La conception d'expositions d'œuvres significatives de la création contemporaine

La mission fondamentale des centres d'art consiste dans la conception, la production, la coproduction et la présentation régulière d'expositions dans les locaux qui leur sont dédiés.

Ces expositions peuvent être monographiques ou collectives, associer d'autres disciplines artistiques, avoir un caractère expérimental ou plus classique. Les centres d'art peuvent aussi organiser des expositions hors les murs, afin de contribuer davantage à l'élargissement des publics.

La production d'œuvres présentant les formes actuelles de l'art

Lieux du projet de l'artiste, les centres d'art participent à la production ou à la coproduction des œuvres des artistes dont ils présentent les travaux, en prenant en charge tout ou partie du coût de leur fabrication.



L'accueil du public, les activités de médiation

Les centres d'art ont pour mission l'accueil du public. Acteurs de la politique de « culture pour chacun », ils doivent s'attacher à le fidéliser et à l'élargir tout en développant la politique d'excellence et d'expérimentation qui est au cœur de leur mission.

Ouverts au public, les centres d'art doivent accueillir celui-ci dans des conditions permettant la meilleure rencontre possible avec les œuvres exposées. À cette fin, les centres d'art sont porteurs d'une mission éducative, qui doit se traduire par la programmation régulière d'actions de sensibilisation et de formation, notamment dans le cadre de la coopération avec le ministère chargé de l'éducation nationale et avec des institutions ou organismes référents pour un travail auprès des publics empêchés. Cherchant à favoriser la connaissance des œuvres, ils peuvent concevoir différents types d'actions : développement de l'expression artistique, conférences, cours, publications, qui facilitent l'accès aux repères historiques et esthétiques à partir desquels se développe l'art contemporain. Le programme d'actions pédagogiques a vocation à se déployer sur un spectre allant de la sensibilisation du public le moins expert jusqu'aux recherches critiques et historiques les plus avancées.

Les missions complémentaires

En fonction du projet artistique et culturel du (ou de la) directeur(trice) et des moyens du centre d'art, ces missions peuvent notamment être complétées par les activités suivantes :

Manifestations et événements

Les centres d'art peuvent organiser des manifestations ou des événements autres que des expositions, dans leurs locaux ou à l'extérieur. Ces événements peuvent prendre des formes très diverses notamment, concerts, projections, spectacles, festivals, soirées littéraires, colloques, conférences sur des sujets artistiques ou des thèmes de société.

Résidences

Les centres d'art peuvent organiser des résidences d'artistes, de critiques et historiens de l'art ou d'autres créateurs qui facilitent entre autre l'immersion des artistes sur un territoire.

Activité éditoriale

Les centres d'art peuvent exercer une activité éditoriale, s'effectuant de diverses manières (publications papier, Internet, ou tout autre support) afin de produire des outils de diffusion du travail des artistes.

EXPOSITION

Agence

« Assemblée (Générique & Spécifique) »

Du 10 octobre 2015 au 3 janvier 2016

Vernissage le vendredi 9 octobre 2015 à 18h30

Depuis plus de vingt ans, l'unique activité du collectif AGENCE consiste à dresser une « liste de choses » dont la définition et le statut ne sont pas clairement établis. Ces *choses* sont issues de controverses publiques qui relèvent de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur, de la protection de marques ou de brevets, et concernent des affaires de plagiat, copie, usages déloyaux, escroqueries, transformations, etc. L'exposé de ces cas réels qui s'apparente à des récits ou des fables allégoriques, ouvre des brèches vertigineuses et passionnantes en termes de réflexion sur la nature profonde des choses du monde.

Au Grand Café, AGENCE présente deux ensembles de cas issus de cette liste et questionne leurs liens avec l'art et ses pratiques. Le premier est constitué d'objets fonctionnels, relevant du *commun*, tandis que le second concerne la création par des *non-humains* comme les machines ou les programmes d'ordinateurs.

AGENCE

ASSEMBLEE (GENERIQUE
& SPECIFIQUE)



thing 002112 (Pull It)

EXPOSITION
10.10.2015
— 3.1.2016

LE GRAND CAFE
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Place des Quatre z'Horloges, 44600 Saint-Nazaire
Ouvert tous les jours sauf lundis et jours fériés
de 14:00 à 19:00, les mercredis de 11:00 à 19:00
www.grandcafe-saintnazaire.fr



Photo : Rafael Hernandez

RENDEZ-VOUS AUTOUR DE L'EXPOSITION

Assemblées

Chose 002112 (Pull It)

Dimanche 11 octobre à 15h

Chose 001796 (Millionaire of the month)

Dimanche 15 novembre à 15h

Chose 000868 (Taxidermist mannequins)

Dimanche 6 décembre à 15h

Entrée libre